



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB - 24.07.2020

Numéro de publication: BH07-0000001694

Canton: VD

Entité de publication:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Décision en article 97 ORC, Fondation de soutien des Hôpitaux de la Riviera

Fondation de soutien des Hôpitaux de la Riviera

CHE-110.103.139

c/o: Hôpital Riviera

Boulevard Paderewski 3

1800 Vevey

désigner clairement. Les moyens de preuve doivent être indiqués ou joints.

Délai : 30 jours

Contexte:

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a entériné, par décision du **17 juillet 2020**, la dissolution et l'entrée en liquidation de la **Fondation de soutien des Hôpitaux de la Riviera**, dont le siège est à **Vevey**. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du Conseil de fondation, p.a. Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais, Route du Vieux Séquoia 20, 1847 Rennaz. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, Avenue Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne.

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne

Décision:

Dissolution et entrée en liquidation du 17 juillet 2020.

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne

Remarques juridiques:

En vertu de l'art. 165 ORC, cette décision peut faire l'objet d'un recours déposé auprès du point de contact dans le délai indiqué. Le recours doit contenir une requête et un motif. Le recourant doit joindre à son acte la décision attaquée ou la